

DEC180280DRH

## LA PRESIDENTE DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

Vu l'arrêté du 20 Octobre 2017 portant nomination de Mme PEYROCHE aux fonctions de président du CNRS par intérim,

VU la décision n°DEC150090DRH du 15 janvier 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs de la recherche,

## DECIDE

- Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Pierre COURAL, administrateur civil hors classe, est nommé membre titulaire à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de la recherche, en remplacement de Madame Anne HUCHENCQ –CHAMPAGNE.
- Article 2 : Cette décision prend effet à partir du 1<sup>er</sup> février 2018.
- Article 3 : La Présidente du Centre national de la recherche scientifique est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16/01/2018  
Le Directeur général délégué aux ressources

  
Christophe BOUDROY



La Présidente  
www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13